



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 6 juin 2007**

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance  Salle des Fêtes à Paulhan
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran  Mme Françoise REVERTE, Aspiran  M Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières  M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN  Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet  M Jean Claude LACROIX, Ceyras  M Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE  M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault  M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault  M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès  M André RUAS, Lieuran Cabrières  M Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons  M François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian  M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon  M Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE  M Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan  M Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret  M Jacques MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc  M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault  M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU  M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX  M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA  Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE  M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU  Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

**Objet : Services enfance / jeunesse - Adhésion aux dispositifs d'aide et de cofinancement – Chèques vacances, Chèque emploi service universel et autres bons délivrés par des entreprises ou organismes publics**

Monsieur BILHAC informe les membres du Conseil que dans le cadre du transfert de la compétence enfance jeunesse, il convient d'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Clermontais à adhérer à l'ensemble des dispositifs d'aide et de cofinancement destinés à permettre l'acceptation de tous moyens de paiement des séjours des enfants, autres que le numéraire, chèques bancaires, postaux et assimilés et d'en assurer le remboursement auprès des organismes émetteurs.

Il précise que ces organismes émetteurs sont notamment les Comités d'Entreprises des collectivités territoriales (Conseil Général, COSC, CNAS,.....), entreprises privées (Sanofi, Fidal, Elyo,.....), administrations d'état (Rectorat, Préfecture, CHU,.....), le centre de remboursement du chèque emploi service universel. Monsieur BILHAC indique que cette liste n'est pas exhaustive.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M.BILHAC et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Président à adhérer à l'ensemble des dispositifs d'aide et de cofinancement destinés à permettre l'acceptation de tous moyens de paiement des séjours des enfants, autres que le numéraire, chèques bancaires, postaux et assimilés et d'en assurer le remboursement auprès des organismes émetteurs.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.